Communauté de Communes
NIVERNAIS BOURBONNAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION 30 août 2022	L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à Toury-sur-Jour en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.
DATE D'AFFICHAGE 30 août 2022	Étaient Présents : Didier RENARD, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Gilles BOUCHARD, Sylvie BOULET, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Pierre BILLARD, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Lucie PILORGE, Romain RATEAU, Nicole ROBERT, Gisèle NATY.
Nombre de Conseillers en exercice 29 présents 23 votants 29	Absents excusés avec délégation : Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à E. BERNARD), Angélique HARQUEVAUX (pouvoir donné à R. VALLOT), Fabrice BARLE (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Thibaut DACHER (pouvoir donné à D. MORIN), Gilles MENETRIER (pouvoir donné à P. TISSERON), Christian GUILLON (suppléé par G. NATY). Mme BOULET a été nommée secrétaire de séance.

Délibération :

2022 57

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA MAIRIE DE ST-PIERRE-LE-MOÛTIER

Monsieur le Président informe le Conseil que suite au transfert de la compétence action sociale d'intérêt communautaire la convention de prestation de services avec la Mairie de Saint-Pierre-le-Moûtier doit être mise à jour afin d'intégrer les prestations réalisées à l'EPE.
Il donne lecture de la convention.
L'article 1 est modifié ainsi :

- Pour une durée d'un an (reconductible par tacite reconduction) :
  - un agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les fonctions d'agent d'entretien à compter du 1er janvier 2022. Cet agent interviendra 4 heures par semaine pour l'entretien du bâtiment de la CCNB situé rue Paul Theurier. Sur demande de la CCNB, l'agent pourra intervenir ponctuellement en plus du nombre d'heures définies.
  - un agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques pour l'entretien des espaces extérieurs et de menues réparations intérieurs.
- Pour une durée de 7 mois :
  - un agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les fonctions d'agent d'entretien du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 juillet 2022. Cet agent interviendra 14 heures par semaine à l'espace petite enfance situé rue des Prés Manoirs. Sur demande de la CCNB, l'agent pourra intervenir ponctuellement en plus du nombre d'heures définies.

Les autres articles restent inchangés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE : de valider cette convention et d'autoriser le Président à la signer.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait à Saint-Pierre Le Moûtier,
le 08 septembre 2022.
Le Président,
Yves RIBET

La secrétaire de séance,
Sylvie BOULET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NIVERNAIS BOURBONNAIS CCNB

AR Prefecture
058-245804497-20220908-2022_57-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022

Communauté de communes
NIVERNAIS BOURBONNAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION 30 août 2022	
DATE D'AFFICHAGE 30 août 2022	
Nombre de Conseillers en exercice 29 présents 23 votants 29	

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à Toury-sur-Jour en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.

Étaient Présents : Didier RENARD, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Gilles BOUCHARD, Sylvie BOULET, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Pierre BILLARD, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Lucie PILORGE, Romain RATEAU, Nicole ROBERT, Gisèle NATY.

Absents excusés avec délégation : Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à E. BERNARD), Angélique HARQUEVAUX (pouvoir donné à R. VALLOT), Fabrice BARLE (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Thibaut DACHER (pouvoir donné à D. MORIN), Gilles MENETRIER (pouvoir donné à P. TISSERON), Christian GUILLON (suppléé par G. NATY).

Mme BOULET a été nommée secrétaire de séance.

Délibération :

2022 58

PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS (EPE)

Monsieur le Président informe le Conseil que suite au transfert de la compétence action sociale d'intérêt communautaire un procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements concernant l'EPE doit être établi avec la Mairie de Saint-Pierre-le-Moûtier.
Il donne lecture du procès-verbal rédigé par la Mairie de Saint-Pierre-le-Moûtier.
Il est ajouté à l'article 3 : « sont exclus les éventuels vices cachés ».

Les autres articles restent inchangés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE : de valider ce procès-verbal et d'autoriser le Président à le signer.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait à Saint-Pierre Le Moûtier,
le 08 septembre 2022.
Le Président,
Yves RIBET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NIVERNAIS BOURBONNAIS

La secrétaire de séance,
Sylvie BOULET

AR Prefecture

058-245804497-20220908-2022_58-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022

Communauté de communes
NIVERNAIS BOURBONNAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION 30 août 2022	L'an deux mille vingt-deux, le 08 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Toury-sur-Jour en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves RIBET.
DATE D'AFFICHAGE 30 août 2022	Étaient Présents : Didier RENARD, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Gilles BOUCHARD, Sylvie BOULET, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Pierre BILLARD, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Lucie PILORGE, Romain RATEAU, Nicole ROBERT, Gisèle NATY.
Nombre de Conseillers en exercice 29 présents 23 votants 29	Absents excusés avec délégation : Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à E. BERNARD), Angélique HARQUEVAUX (pouvoir donné à R. VALLOT), Fabrice BARLE (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Thibaut DACHER (pouvoir donné à D. MORIN), Gilles MENETRIER (pouvoir donné à P. TISSERON), Christian GUILLON (suppléé par G. NATY). Mme BOULET a été nommée secrétaire de séance.

Délibération :

2022 59

ADOPTION MODIFICATION REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EPE

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu La circulaire n°2014-009 DU 26 Mars 2014 concernant les conditions d'applications de la PSU
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (chapitre IV, articles L2324-1, L2324-2, L2324-3, L2324-4),
Vu la circulaire 2011-105 du 29 Juin 2011 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales relative à la Prestation de Service Unique,
Vu la réglementation relative aux équipements et services d'accueil des jeunes enfants de moins de six ans (décret 2000-762 du 1er août 2000, décret n° 2007-230 du 20 février 2007, décret n°2010-613 du 7 juin 2010 et tous textes subséquents),
Vu le décret n° 2007-230 du 20 février modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles et intégrant le décret du 23 décembre 2006 concernant l'obligation d'accueil des populations rencontrant des difficultés particulières,
Vu la circulaire DGS/PS3/DAS n° 99-320 du 4 juin 1999 relative à la distribution des médicaments,
Vu le décret 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active,
Vu l'arrêté D2022-333 du 25 mars 2022 portant avis favorable du président du Conseil Départemental de la Nièvre,
Vu la modification de la nomination des EAJE en Petites Crèches,
Vu l'augmentation de la capacité d'accueil statuée lors du conseil communautaire du 29 juin 2022,
Vu les remarques transmises par la CAF,

Il est nécessaire de modifier certains articles du règlement de fonctionnement.
Après avoir pris connaissance du règlement modifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver les modifications du règlement de fonctionnement de l'Espace Petite Enfance tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait à Saint-Pierre-le-Moûtier,
le 08 septembre 2022
Le Président,
Yves RIBET

La secrétaire de séance
Sylvie BOULET

AR Prefecture
058-245804497-20220908-2022_59-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022

Communauté de communes
NIVERNAIS BOURBONNAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION 30 août 2022	L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Toury-sur-Jour en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves RIBET.
DATE D'AFFICHAGE 30 août 2022	Étaient Présents : Didier RENARD, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Gilles BOUCHARD, Sylvie BOULET, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Pierre BILLARD, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Lucie PILORGE, Romain RATEAU, Nicole ROBERT, Gisèle NATY.
Nombre de Conseillers en exercice 29 présents 23 votants 29	Absents excusés avec délégation : Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à E. BERNARD), Angélique HARQUEVAUX (pouvoir donné à R. VALLOT), Fabrice BARLE (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Thibaut DACHER (pouvoir donné à D. MORIN), Gilles MENETRIER (pouvoir donné à P. TISSERON), Christian GUILLON (suppléé par G. NATY). Mme BOULET a été nommée secrétaire de séance.

Délibération :

2022 60

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET GENERAL

Monsieur le Président informe le conseil que dans le cadre du remboursement de l'avance versée à la Maison de Félix, il est nécessaire de procéder aux votes de crédits supplémentaires suivants :

Comptes Dépenses						
Sens	Section	Chap	Art-code fc°	Op	Objet	Montant
D	I	041	2314-01	OPFI	Avance versée	94 986.71 €
				Total		94 986.71 €

Comptes Recettes						
Sens	Section	Chap	Art-code fc°	Op	Objet	Montant
R	I	041	238-01	OPFI	Avance versée	94 986.71 €
				Total		94 986.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, d'accepter ces virements de crédits.

Fait à Saint-Pierre Le Moûtier,
le 08 septembre 2022
Le Président,
Yves RIBET

La secrétaire de séance,
Sylvie BOULET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NIVERNAIS BOURBONNAIS

AR Prefecture

058-245804497-20220908-2022_60-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022

NIVERNAIS BOURBONNAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION 30 août 2022	L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Toury-sur-Jour en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves RIBET.
DATE D'AFFICHAGE 30 août 2022	Étaient Présents : Didier RENARD, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Gilles BOUCHARD, Sylvie BOULET, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Pierre BILLARD, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Lucie PILORGE, Romain RATEAU, Nicole ROBERT, Gisèle NATY.
Nombre de Conseillers en exercice 29 présents 23 votants 29	Absents excusés avec délégation : Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à E. BERNARD), Angélique HARQUEVAUX (pouvoir donné à R. VALLOT), Fabrice BARLE (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Thibaut DACHER (pouvoir donné à D. MORIN), Gilles MENETRIER (pouvoir donné à P. TISSERON), Christian GUILLON (suppléé par G. NATY). Mme BOULET a été nommée secrétaire de séance.

Délibération :

2022 61

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Président indique qu'une régularisation sur les dotations aux amortissements est nécessaire et propose d'inscrire les crédits supplémentaires suivant :

CREDITS A OUVRIR					
Sens	**Section**	**Chap**	**Art**	**Objet**	**Montant**
D	F	042	6811	DAP des immo	10 936.00
				TOTAL	**10 936.00**
CREDITS A REDUIRE					
Sens	**Section**	**Chap**	**Art**	**Objet**	**Montant**
D	F	023	023	Virement à la section d'inv	10 936.00
				TOTAL	**10 936.00**

CREDITS A OUVRIR						
Sens	**Section**	**Chap**	**Art**	**Opéra°**	**Objet**	**Montant**
R	I	040	28148	OPFI	Autres constructions	5 066.00
R	I	040	2817538	OPFI	Autre réseaux	5 870.00
					TOTAL	**10 936.00**
CREDITS A REDUIRE						
Sens	**Section**	**Chap**	**Art**		**Objet**	**Montant**
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section de fon	10 936.00
					TOTAL	**10 936.00**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter ces crédits supplémentaires.

Fait à Saint-Pierre Le Moûtier,
le 08 septembre 2022.
Le Président,
Yves RIBET

La secrétaire de séance,
Sylvie BOULET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NIVERNAIS BOURBONNAIS CCNB

AR Prefecture
058-245804497-20220908-2022_61-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022

Communauté de communes
NIVERNAIS BOURBONNAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION 30 août 2022	L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Toury-sur-Jour en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves RIBET.
DATE D'AFFICHAGE 30 août 2022	Étaient Présents : Didier RENARD, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Gilles BOUCHARD, Sylvie BOULET, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Pierre BILLARD, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Lucie PILORGE, Romain RATEAU, Nicole ROBERT, Gisèle NATY.
Nombre de Conseillers en exercice 29 présents 23 votants 29	Absents excusés avec délégation : Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à E. BERNARD), Angélique HARQUEVAUX (pouvoir donné à R. VALLOT), Fabrice BARLE (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Thibaut DACHER (pouvoir donné à D. MORIN), Gilles MENETRIER (pouvoir donné à P. TISSERON), Christian GUILLON (suppléé par G. NATY). Mme BOULET a été nommée secrétaire de séance.

Délibération :

2022 62

DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GENERAL

Monsieur le Président informe le conseil que dans le cadre du passage à la M57 il est fait mention de code fonction, une fonction attribuée à l'article 2113 doit être modifiée, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

Crédits à ouvrir							
Sens	Section	Chap	Art	Op	Fonc°	Objet	Montant
D	I	21	2113	OPNI	01		8 100.00 €
						Total	8 100.00 €

Crédits à réduire							
Sens	Section	Chap	Art	Op	Fonc°	Objet	Montant
D	I	21	2113	OPNI	0		8 100.00 €
						Total	8 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter ces virements de crédits.

Fait à Saint-Pierre Le Moûtier,
le 08 septembre 2022
Le Président,
Yves RIBET

La secrétaire de séance,
Sylvie BOULET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NIVERNAIS BOURBONNAIS
CNB

AR Prefecture

058-245804497-20220908-2022_62-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022

Communauté de communes
NIVERNAIS BOURBONNAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION 30 août 2022
DATE D'AFFICHAGE 30 août 2022
Nombre de Conseillers en exercice 29 présents 23 votants 29

L'an deux mille vingt-deux, le 08 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Toury-sur-Jour en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves RIBET.

Étaient Présents : Didier RENARD, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Gilles BOUCHARD, Sylvie BOULET, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Pierre BILLARD, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Lucie PILORGE, Romain RATEAU, Nicole ROBERT, Gisèle NATY.

Absents excusés avec délégation : Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à E. BERNARD), Angélique HARQUEVAUX (pouvoir donné à R. VALLOT), Fabrice BARLE (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Thibaut DACHER (pouvoir donné à D. MORIN), Gilles MENETRIER (pouvoir donné à P. TISSERON), Christian GUILLON (suppléé par G. NATY).

Mme BOULET a été nommée secrétaire de séance.

Délibération :

2022 63

AMÉNAGEMENT DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE CHANTENAY-SAINT-IMBERT – TRANCHES N°2 et 3 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Président informe l'assemblée que la CAO s'est réunie le 6 septembre pour l'admission des candidatures et pour l'analyse et l'attribution du marché de travaux relatifs aux deuxième et troisième tranches de l'Aménagement lié à l'extension de la zone d'activités de Chantenay-Saint-Imbert. Le marché de travaux est composé de deux lots :

Lot n°1 : Aménagement de la voirie, avec une tranche ferme (tranche 2 de travaux) et une tranche optionnelle (tranche 3).
Lot n°2 : Assainissement et eau potable, avec une tranche ferme (tranche 2 de travaux) et une tranche optionnelle (tranche 3).

3 entreprises ont répondu : COLAS (pour les 2 lots), MERLOT TP (pour le lot 1) et SADE (pour le lot 2).

Monsieur le Président informe le conseil que la CAO s'est prononcée pour l'attribution du lot 1 à l'entreprise MERLOT TP, offre économiquement la plus avantageuse et candidat ayant eu la note la plus élevée pour le marché pour un montant (TF + tranche optionnelle) de 329 054,50 € HT.

Monsieur le Président informe le conseil que la CAO s'est prononcée pour l'attribution du lot 2 à l'entreprise COLAS, offre économiquement la plus avantageuse et candidat ayant eu la note la plus élevée pour le marché pour un montant (TF + tranche optionnelle) de 145 214,20 € HT.

Monsieur le Président propose de valider ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux aux offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

LOTS	Attributaire	Montant € HT	Montant € TTC
LOT 1 – Aménagement voirie (TF + TO)	MERLOT TP	329 054,50 €	394 865,40 €
LOT 2 – Assainissement et eau potable (TF + TO)	COLAS	145 214,20 €	174 257,04 €

Pour autant, en raison d'investigations supplémentaires réclamées par la DRAC et en attente des éléments de réponse, la notification aux entreprises est reportée à une date ultérieure.

Fait à Saint-Pierre Le Moûtier,
le 08 septembre 2022
Le Président,
Yves RIBET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NIVERNAIS BOURBONNAIS
C N B

La secrétaire de séance,
Sylvie BOULET

AR Prefecture
058-245804497-20220908-2022_63-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022

Communauté de communes
NIVERNAIS BOURBONNAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION 30 août 2022	L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à Toury-sur-Jour en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.
DATE D'AFFICHAGE 30 août 2022	Étaient Présents : Didier RENARD, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Gilles BOUCHARD, Sylvie BOULET, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Pierre BILLARD, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Lucie PILORGE, Romain RATEAU, Nicole ROBERT, Gisèle NATY.
Nombre de Conseillers en exercice 29 présents 23 votants 29	Absents excusés avec délégation : Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à E. BERNARD), Angélique HARQUEVAUX (pouvoir donné à R. VALLOT), Fabrice BARLE (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Thibaut DACHER (pouvoir donné à D. MORIN), Gilles MENETRIER (pouvoir donné à P. TISSERON), Christian GUILLON (suppléé par G. NATY). Mme BOULET a été nommée secrétaire de séance.

Délibération :

2022 64

AVIS CONSULTATION PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL - CHEVENON

Monsieur le Président informe l'assemblée que la société PHOTOSOL porte un important projet agrivoltaïque sur la commune de Chevenon, sur un terrain privé (propriétaire exploitant agricole). L'emprise au sol est de 34 ha. La commune de Luthenay-Uxeloup étant voisine à la commune de Chevenon, la municipalité et la CCNB sont consultées pour avis.
Le dossier de consultation a été transmis aux élus avec la convocation à l'assemblée délibérante de ce jour.
VU l'avis du SCoT du Grand Nevers imposant le développement des panneaux solaires photovoltaïques sur des sites pollués, des friches urbaines ou industrielles, décharges ou carrières dont la requalification est rendue impossible et n'autorisant aucun équipement de production d'énergie photovoltaïque au sol sur des espaces naturels ou à vocation agricole ;
Vu le refus prononcé des élus communautaires sur d'autres projets d'installation de parcs photovoltaïques sur terres agricoles ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 14 voix CONTRE, 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

Émet un avis défavorable au projet de la société PHOTOSOL de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Chevenon.

Fait à Saint-Pierre Le Moûtier,
le 08 septembre 2022.
Le Président,
Yves RIBET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NIVERNAIS BOURBONNAIS
CCNB

La secrétaire de séance,
Sylvie BOULET

AR Prefecture
058-245804497-20220908-2022_64-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022

Communauté de communes
NIVERNAIS BOURBONNAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION 30 août 2022	L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à Toury-sur-Jour en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.
DATE D'AFFICHAGE 30 août 2022	Étaient Présents : Didier RENARD, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Gilles BOUCHARD, Sylvie BOULET, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Pierre BILLARD, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Lucie PILORGE, Romain RATEAU, Nicole ROBERT, Gisèle NATY.
Nombre de Conseillers en exercice 29 présents 23 votants 29	Absents excusés avec délégation : Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à E. BERNARD), Angélique HARQUEVAUX (pouvoir donné à R. VALLOT), Fabrice BARLE (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Thibaut DACHER (pouvoir donné à D. MORIN), Gilles MENETRIER (pouvoir donné à P. TISSERON), Christian GUILLON (suppléé par G. NATY). Mme BOULET a été nommée secrétaire de séance.

Délibération :

2022 65

LOGEMENT MIS À DISPOSITION DES UKRANIENS : DEMANDE PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Etat propose de prendre en charge les loyers des logements mis à la disposition des familles venues d'Ukraine.

Monsieur le Président rappelle que la famille occupe le logement depuis le mois d'avril. Les charges pèsent de plus en plus sur les collectivités. Il est à craindre l'intensification de la hausse des tarifs liés à l'énergie. Monsieur Le Président propose donc que la CCNB réclame la prise en charge des loyers du logement mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DÉCIDE

D'approuver la prise en charge des loyers du logement mis à disposition de la famille ukrainienne par l'Etat.

Fait à Saint-Pierre Le Moûtier,
le 08 septembre 2022.
Le Président,
Yves RIBET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NIVERNAIS BOURBONNAIS

La secrétaire de séance,
Sylvie BOULET

AR Prefecture

058-245804497-20220908-2022_65-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022

Communauté de communes
NIVERNAIS BOURBONNAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION 30 août 2022	L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à Toury-sur-Jour en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.
DATE D'AFFICHAGE 30 août 2022	Étaient Présents : Didier RENARD, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Gilles BOUCHARD, Sylvie BOULET, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Pierre BILLARD, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Lucie PILORGE, Romain RATEAU, Nicole ROBERT, Gisèle NATY.
Nombre de Conseillers en exercice 29 présents 23 votants 29	Absents excusés avec délégation : Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à E. BERNARD), Angélique HARQUEVAUX (pouvoir donné à R. VALLOT), Fabrice BARLE (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Thibaut DACHER (pouvoir donné à D. MORIN), Gilles MENETRIER (pouvoir donné à P. TISSERON), Christian GUILLON (suppléé par G. NATY). Mme BOULET a été nommée secrétaire de séance.

Délibération :

2022 66

CONVENTION RELATIVE AU DROIT DE REPRISE DU FONDS RÉGIONAL D'AVANCES REMBOURSABLES « CONSOLIDATION DE LA TRÉSORERIE DES TPE » (FARCT)

Dans le cadre du pacte régional des Territoires Région-EPCI, la CCNB a contribué à hauteur de 1 €/ habitant au fonds régional d'avance remboursable, soit 5 523 €.

Il est à noter que sur le territoire nivernais-bourbonnais, 2 dossiers ont été déposés au titre du FARCT. 1 entreprise a ainsi bénéficié d'un fonds d'avance remboursable de 15 000 €. La seconde entreprise était inéligible au fonds (dossier inéligible aux critères d'intervention du dispositif).

Sur une dotation de 14.2 M €, le montant total des dossiers votés s'établit à 12 035 500 €. Un reliquat non engagé de 2 164 500 € a donc été constaté. Ce reliquat doit être restitué aux financeurs à due proportion de leur quote-part de dotation initiale. La participation de la CCNB correspond à 0.039 % des cofinancements apportés. Les remboursements seront donc calculés sur cette base.
Le droit de reprise fera l'objet d'un versement en 3 temps.

Le premier en 2023 sera d'un montant de 841,87 €.

Les autres remboursements ensuite se feront en 2026 (1er versement prenant en compte des 1ers remboursements de prêts diminués de la casse afférente à ces prêts et des dossiers caducs non décaissés) et en 2030 (versement du solde après clôture du fonds le 31 décembre 2029).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter la signature de la convention relative au droit de reprise du fonds régional d'avances remboursables « consolidation de la trésorerie des TPE » (FARCT).

Fait à Saint-Pierre Le Moûtier,
le 08 septembre 2022
Le Président,
Yves RIBET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NIVERNAIS BOURBONNAIS CCNB

La secrétaire de séance,
Sylvie BOULET

AR Prefecture
058-245804497-20220908-2022_66-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022